

## Recommandations relatives à la remise de votre appartement

A l'occasion de votre prochain départ, nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que le logement, ainsi que ses dépendances, doivent être rendus propres et en ordre, conformément aux conditions du bail et aux usages locatifs, en particulier.

Bien que nous vous recommandions d'utiliser la checklist mise à disposition par l'USPI, checklist que vous trouverez sur notre site internet et que nous utiliserons nous-même lors de votre état des lieux afin de ne rien oublier, vous trouvez ci-dessous les points auxquels nous apporterons une attention toute particulière :

Doivent être en bon état :

- Stores : Courroies et sangles en mauvais état doivent être remplacées
- Robinets : Joints, parties supérieures, poignées
- Ecoulements : A déboucher (dérivation jusqu'à la colonne de chute à charge locataire)
- Plaques de la cuisinière : Nettoyées, sans fissures, non bombées
- Cuisinière à gaz : Becs de gaz et grille
- Plaque vitrocéramique : Dégraissée, y compris les joints
- Plaques à gâteaux : Sans tache (sinon à remplacer)
- Grille : Sans tache (sinon à remplacer)
- Hotte d'aspiration : Filtre papier ou à charbon actif doit toujours être remplacé ; Filtre métallique dégraissé et en bon état (sinon à remplacer)
- Installations électriques : Fusibles, néons, starter, verre de lampes, ampoules, prises électriques, interrupteurs et raccordements TV-TT
- Installations sanitaires : Pomme et tuyau de la douche (si défectueux, remplacer)

A supprimer si le nouveau locataire ne les a pas explicitement acceptés :

- Scotchs, feuilles autocollantes et crochets collés
- Papier dans les armoires
- Installations particulières
- Tapisseries ou peintures (couleurs) particulières
- Clous, chevilles et vis (les trous doivent être correctement bouchés)

Intact et au complet :

- Frigo : Compartiment : à glace, à œufs, rayonnages, etc. au complet et dégelé ; Lumière intérieure intacte ; Partie intérieure de la porte intacte et non fissurée.
- Four : Lumière intérieure (si existante) intacte ; Lampes témoins intactes ; Plaques à gâteaux, grilles, accessoires grill au complet
- Armoires : Supports rayonnages, rayonnages, barres, intacts et au complet
- Portes : Clés pour toutes les serrures (laissées sur les portes)
- Plinthes, seuils : Intacts

- Verres à dents, porte-savon : D'origine et au complet (à remplacer par l'identique)
- Manuels d'utilisation : Au complet pour tous les appareils ménager

#### A détartrer :

- Robinets, tuyaux et toutes les buses de réduction de l'écoulement
- Verres à dents et savonniers
- Carrelage, faïences (cuisine et salle de bains)
- Brise-jets en acier et acier chromé (lavabo, baignoire, etc.) – à remplacer si abîmé
- Bouchons et écoulements des lavabos (salles de bains) et évier (cuisine)
- Douche : buse et tuyau
- Appareils sanitaires (lavabo, baignoire, cuvette des WC, etc.)
- Chauffe-eau individuel

#### A ne pas oublier dans les nettoyages :

- Les luminaires appartenant au logement (cuisine, salles de bains, etc.), les prises et les interrupteurs
- Les hottes d'aspirations, les filtres ainsi que les grilles d'aération (cuisine et salle de bains)
- Les stores, les volets, les sangles et manivelles ainsi que les toiles solaires
- Tous les appareils électro-ménagers et accessoires (y compris les joints)
- Les fenêtres (y compris l'intérieur pour les doubles vitrages)
- Les tablettes de fenêtres ainsi que les battues
- Les radiateurs
- Faire ramoner la cheminée et présenter la quittance lors de l'état des lieux de sortie
- Balcon, Cave, grenier, garage, place de parc et boîte aux lettres (enlever les noms)

#### Formalités de départ :

- Annoncer le départ à la Compagnie d'électricité
- Annoncer le départ aux services compétents pour la télévision et le téléphone
- Annoncer le départ au contrôle des habitants
- Laisser toutes les clés sur les portes intérieures concernées
- Laisser les clés sur le plan de travail à la cuisine (appartement, boîte aux lettres, cave, grenier)
- Ne pas laisser de fils dénudés (mettre des « sucres » au besoin)

#### Remarques importantes :

Même si les nettoyages sont effectués par une entreprise spécialisée, le locataire demeure responsable de remettre un appartement impeccablement nettoyé.

La date de l'état des lieux sera fixée ultérieurement par la gérance. Il sera établi en présence des locataires ou de leur représentant moyennant une procuration écrite.